



Commune d'Attignat-Oncin

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 juin 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 15 en fonction.

Le 5 juin 2026, à 19h00, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la mairie, suite à la convocation de M. le Maire, envoyée le 30 mai 2026.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

Nom - Prénom	Qualité	Présence	Pouvoir à
ILBERT Thomas	Maire	Présent	
JALLAMION Rachel	1ère adjointe	Présente	
VIAL Adrien	2 ^{ème} adjoint	Présent	
BALMAIN Chantal	Conseillère	Excusée	Laurence STOPPIGLIA
BELLON Florian	Conseiller	Excusé	Thierry SCHROBILTGEN
FEMIA Elisabeth	Conseillère	Présente	
FERON Florence	Conseillère	Présente	
GASPARDEL Anaïs	Conseillère	Présente	
JOSSERAND Valentin	Conseiller	Excusé	Florence FERON
MEILACH Stéphanie	Conseillère	Excusée	Thomas ILBERT
PICHON-MARTIN Philippe	Conseiller	Présent	
RENAUD-GOUD Edgar	Conseiller	Excusé	
SCHROBILTGEN Thierry	Conseiller	Présent	
STOPPIGLIA Laurence	Conseillère	Présente	
TAPPAZ Frédéric	Conseiller	Présent	

Ordre du jour :

- Compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
- Désignation des électeurs au scrutin sénatorial,

- Renouvellement du marché pour la livraison des repas de la restauration scolaire,
- Travaux de réparation de voirie,
- Servitude pour l'implantation de réseaux électriques,
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence FERON en tant que secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération n° 21/2026 – Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Le Maire a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : M. Thierry SCHROBILTGEN, Mme Laurence STOPPIGLIA et M. Adrien VIAL, Anaïs GASPARDDEL.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants à bulletins secrets.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1/ Élection des délégués – 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont été élus au 1^{er} tour :

Mme Rachel JALLAMION née le 09/01/1977 à Chambéry (Savoie),

M. Adrien VIAL né le 01/08/1995 à Chambéry (Savoie).

M. Thomas ILBERT né le 15/08/1998 à Voiron (Isère),

Les trois délégués ont déclaré accepter le mandat.

2/ Élection des suppléants – 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont été élus au 1^{er} tour :

M. Thierry SCHROBILTGEN né le 24/12/1962 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme),

Mme Laurence STOPPIGLIA née le 29/04/1963 à Lyon 2^{ème} arrondissement (Rhône),

M. Frédéric TAPPAZ né le 14/11/1964 à Bonneville (Haute-Savoie).

Les trois suppléants ont déclaré accepter le mandat.

3. Délibération n° 22/2026 – Renouvellement du marché pour la livraison des repas de la restauration scolaire

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Maire rappelle que le dernier contrat qui lie la commune à l'entreprise Cuisine Authentique pour la livraison des repas en liaison froide pour la cantine scolaire a été conclu entre la Commune et l'entreprise Cuisine Authentique le 01/09/2025 et expire le 31/08/2026.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, au conseil municipal de signer un avenant au contrat conclu en date du 01/09/2025 avec l'entreprise Cuisine Authentique pour la livraison des repas en liaison froide pour la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026 pour une durée d'un an. Toutes les autres clauses, charges, conditions et dispositions du contrat initial demeurent inchangées et continuent de s'appliquer pleinement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant au contrat signé le 01/09/2025 tel qu'il est établi et annexé à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
DIT que le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026 pour une durée d'un an, jusqu'au 31 août 2027.

4. Délibération n° 23/2026 – Travaux de réparation de voirie

Monsieur le Maire expose que plusieurs routes communales ont des couches circulables qui se détériorent fortement en limite d'accotement.

Après visite sur place et analyse des devis par la commission bâtiments et réseaux, il est proposé de confier à Eiffage les réfections des bordures concernées sur les routes du Magnin et de la Burlatière, ainsi que deux portions en pleine largeur sur les routes de l'Attignat et de la Chabaudière.

Le coût total du devis est de 19 546,02 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis d'Eiffage pour un montant de 19 546,02 € H.T.,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

5. Délibération n° 24/2026 – Servitude pour l'implantation de réseaux électriques

Monsieur le Maire expose que la commune est sollicitée par Enedis pour l'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle cadastrée A915 constituant un accotement du chemin de la Relière.

Cette implantation se ferait sous la forme d'une convention portant servitude.

Une indemnité unique et forfaitaire de 500 € est proposée à la Commune en contrepartie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de travaux pour créer une seconde liaison électrique entre Lépin-le-Lac et Attignat-Oncin, pour réalimenter cette dernière en cas de coupure sur la liaison principale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la condition pour le bénéficiaire de faire un courrier d'information préalable aux riverains concernés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention portant servitude.

6. Questions diverses :

Calendrier du mois de juin :

- 09/06 à 19h : commission animation ;

- 12/06 à 18h : conseil d'école ;
- 13/06 : concert à l'église ;
- 16/06 à 19h : commission urbanisme ;
- 23/06 à 20h30 : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Extraits des délibérations transmis à M. le Préfet de la Savoie le 05/06/2026 et le 12/06/2026.

Liste des délibérations affichée le 12 juin 2026.

Procès-verbal arrêté en séance du 23 juin 2026.

Florence FERON,
Secrétaire de séance

Thomas ILBERT,
Maire d'Attignat-Oncin